

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Décret n°2012-497 portant nomination
d'un Membre de la Commission de
Régulation du Secteur de l'Electricité
(CRSE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, modifiée par la loi n°2002-01 du 10 janvier 2002 ;
Vu le décret n°98-333 du 21 mars 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
Vu le décret n°2005-1105 du 18 novembre 2005 portant renouvellement du mandat d'un membre de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) ;
Vu le décret n° 2012-427 du 03 avril 2012, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n°2012-429 du 04 avril 2012, portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012-437 du 10 avril 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

DECRETE

Article premier : Ibrahima Amadou SARR, Juriste – Master en droit de la régulation, précédemment Expert Juriste Senior à la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité, est nommé Commissaire - Membre de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité, en remplacement de Monsieur Edmond DIOUF dont le mandat est arrivé à terme.

Article 2 : Le Ministre de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le
10 mai 2012

Macky SALL

Par le Président de la République

Le Premier Ministre

Abdoul MBAYE